

## Déclaration liminaire UNSA-Cefi CTAC du mercredi 28 septembre 2022

Le CTAC qui se tient aujourd'hui confirme malheureusement la tendance qui semble se dessiner depuis quelques temps : la présentation de mesures pour information uniquement et non plus pour avis.

En 2021, nous avions encore notre mot à dire sur une majorité de sujets. En 2022, la part des sujets pour avis est devenue très inférieure à celle des sujets pour information.

Aujourd'hui, notre dialogue social se réduit à une présentation de mesures pour information, alors qu'elles n'ont fait l'objet ni de concertation ni de négociation, dans certains cas avec les agents concernés et, pour la majorité d'entre eux, avec les organisations syndicales, et ceci même en groupe de travail préparatoire où nous découvrons des projets déjà bien engagés, ce qui réduit notre rôle à demander des précisions, sur le nombre d'agents impactés ou la nature des changements qu'ils vont le plus souvent subir.

Et même sur les sujets pour lesquels notre vote est requis, le dialogue social est malheureusement réduit à son strict minimum. En témoignent trois exemples récents.

Le dialogue est faussé quand, lors de CTAC, les réponses qui sont données à nos questions sont insincères. Ainsi, lors du CTAC du 29 novembre dernier, à notre question sur des rumeurs de déménagement du futur CGF de Necker vers Montreuil, il nous a été répondu qu'aucun déménagement n'était prévu. Or, il nous a bel et bien été confirmé, lors de la réunion que nous avons eue avec le CBCM jeudi dernier, que le déménagement était déjà prévu en novembre. Que devonsnous penser ?

Nos collègues ont montré pendant la crise qu'ils savent s'adapter aux contraintes, qu'ils acceptent de sortir de leur zone de confort. Il est dommageable de constater que trop souvent encore, ils sont traités comme des pions que l'on déplace pour « rationaliser l'occupation des bâtiments », priorité qui nous a été énoncée jeudi dernier.

Le seul point pour lequel notre vote est demandé aujourd'hui porte sur l'opération de restructuration du réseau des secrétaires animateurs des CHSCT. Mais cette mesure n'a été ni présentée ni débattue en amont : le vote porte uniquement sur le projet d'arrêté de restructuration, comme cela a déjà été le cas lors du CTAC du 10 juin dernier pour la restructuration du réseau de l'action sociale. Sur ces deux sujets, nous n'avons pu débattre ni sur le bien-fondé ni sur les modalités de mise en œuvre de ces restructurations. Ce n'est pas là notre conception du dialogue social. Nous devons être dans un processus de co-construction et de concertation, notre rôle et notre responsabilité étant de veiller que les projets envisagés ne viennent pas dégrader les conditions de travail de nos collègues et ne soient pas source d'inquiétudes et d'interrogations sur leur avenir.

Les situations de souffrance que vivent nos collègues pourraient être évitées si les « responsables », qui font passer le bien-être des agents bien après les contraintes matérielles, prenaient enfin

conscience qu'ils doivent tenir compte des conséquences humaines de leurs décisions et remettre la qualité de vie au travail au cœur de leurs décisions.

Après cette période si particulière qui a cassé les collectifs de travail et distendu les relations et le dialogue entre les personnes, il nous paraît urgent de revenir à une co-construction, avec les agents et avec les organisations syndicales, pour le plus grand bénéfice de tous nos collègues, fonctionnaires et contractuels, dont c'est la qualité de vie au travail, bien plus que la rationalisation de l'occupation de locaux, qui conduira à la réussite des projets et missions de notre ministère.

Je vous remercie.